



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17693-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1111**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En date du 13 septembre 2011, Monsieur le Trésorier Principal de la Ville, nous a transmis deux états de sommes à admettre en non-valeur, couvrant les exercices antérieurs de 2003 à 2010 pour un montant total de **44 516,97 euros**.

Le premier état s'élève à la somme de **8 327,49 euros**, représentant des factures d'emplacement irrécouvrables pour les motifs suivants :

- combinaison infructueuse d'actes
- certificat d'irrécouvrabilité
- pv de perquisition et demande de renseignements négative
- clôture insuffisance actif sur Redressement Judiciaire Liquidation Judiciaire (RJJ)
- créance minime (inférieur à 100,00 €)
- N'habite Pas à l'Adresse Indiquée (NPAI) et demande de renseignements négative

Le second état s'élève à la somme de **36 189,48 euros** représentant des titres de recettes divers irrécouvrables pour les motifs suivants :

- combinaison infructueuse d'actes
- décédé et demande de renseignements négative
- clôture insuffisance actif RJJ
- Insuffisance actif (surendettement)
- certificat d'irrécouvrabilité

Monsieur le Trésorier Principal a épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par les mesures législatives et réglementaires pour recouvrer ces sommes.

Conformément à la procédure prévue pour la Comptabilité Publique, il sollicite à présent l'admission en non-valeur de ces créances.

Malgré les enquêtes menées par les différents services concernés par ces créances, aucune information supplémentaire n'a pu être apportée à Monsieur le Trésorier afin de relancer la procédure de recouvrement.

Toutefois, je me permets de vous rappeler que l'admission d'une somme en non-valeur n'exclut pas pour autant son encaissement ultérieur.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur de la somme de : **44 516,97 euros**.

La dépense en résultant sera imputée à la ligne budgétaire, ouverte au budget de la Ville présentant les disponibilités suffisantes, et détaillée ci-après :

- fonction **931** "opérations financières"
- nature **654** "pertes sur créances irrécouvrables"
- opération **1765** "charges et produits non affectés"

2011.1111 - COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DE SOMMES EN NON-VALEUR

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 11
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 41
Pour	: 41
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

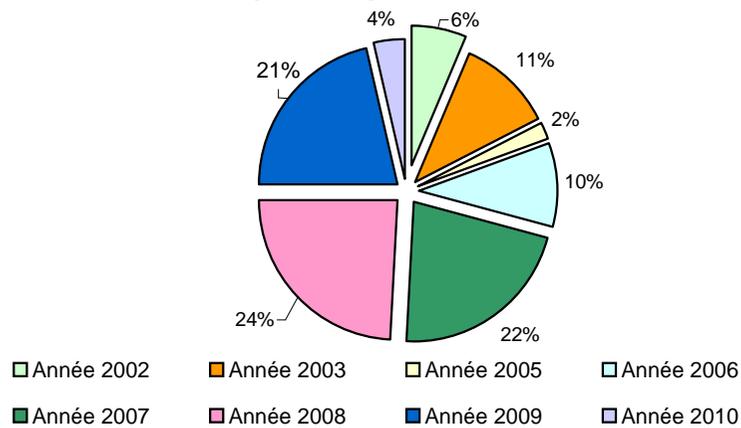
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Annexe au rapport

	Gestionnaire	Direction ou Service	Référence	Année 2002	Année 2003	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Total	%
1er état TP	450	Gestion de l'espace Public	Rôle des emplacements			947,05	1 032,20	1 153,80	3 406,50	1 665,94	122,00	8 327,49	18,71%
	431	Direction Finance et Budget	divers titres	2 830,06								2 830,06	6,36%
2ème état TP	320	Direction des Propriétés communales	divers titres				2 846,72	6 563,92	6 751,00	7 284,80	1 514,12	24 960,56	56,07%
	540	Gestion Voirie	divers titres				409,60	476,81				886,41	1,99%
	330	Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux	divers titres					1 204,79				1 204,79	2,71%
	632	Direction des Sports	divers titres						328,86			328,86	0,74%
	450	Gestion de l'espace Public	divers titres emplacement		4 902,90			319,30	213,90	542,70			5 978,80
Total				2 830,06	4 902,90	947,05	4 288,52	9 718,62	10 700,26	9 493,44	1 636,12	44 516,97 €	100%
Pourcentage				6,36%	11,01%	2,13%	9,63%	21,83%	24,04%	21,33%	3,68%	100,00%	

Répartition par exercices



Répartition par Gestionnaires

